



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 25 - Juillet 2012

Editorial

Sortie du Conseil communal

Yvan Rochat, Municipal



Comme à chaque début de législature, les membres du Conseil ont été conviés à une traditionnelle sortie.

Cette année, le choix de la Municipalité s'est porté sur les visites du CEP (Centre d'Enregistrement et de Procédure de Vallorbe) et de l'ARAVOH (Association auprès des Requérants d'Asile Vallorbe Oecuménique et Humanitaire).

Visite à Vallorbe. C'était peut-être un peu risqué de proposer une visite de ce genre concernant les requérants d'asile, mais oh combien d'actualité. Mais, après tout, il est apparu judicieux de mettre au programme une visite, dans la mesure du possible, en relation avec la fonction de Conseiller communal. Arrivés sur place, nous avons été accueillis par des membres de l'ARAVOH, tous bénévoles. L'objectif de cette association est d'apporter accueil et assistance aux requérants d'asile transitant par le CEP. Ce lieu d'accueil, en dehors du CEP, est ouvert cinq jours par semaine selon des horaires établis, où les requérants trouvent conseils, écoute et chaleur humaine. Des ordinateurs leur permettent d'avoir un contact avec leurs proches. D'autre part, un soutien dans la préparation de leur dossier leur est apporté. Chaque membre du Conseil a pu, à cette occasion, s'entretenir avec les requérants présents au Centre d'accueil situé dans des modules à

proximité de la gare CFF. Il est évident que les problèmes d'éthnies, de politique, économiques, religieux ou encore familiaux sont à l'origine de ces déplacements de population en quête d'un avenir meilleur... mais dans quelles conditions... Ensuite, c'est au CEP que nous avons pu visiter les logements (dortoirs de 16 personnes), sanitaires, réfectoire, etc. Des informations nous sont données sur la sécurité, la surveillance des lieux. Chaque fois qu'un "résident" revient dans le bâtiment, il est procédé à une fouille. Comme ces requérants arrivent généralement sans rien, des vêtements sont récoltés et stockés en vue d'habiller les nouveaux arrivants. La visite s'est terminée dans les locaux de l'ARAVOH où un apéritif nous a été servi. A ce moment, les compléments d'information ont pu être obtenus. Un grand MERCI aux personnes de l'ARAVOH et du CEP pour l'accueil qui nous a été réservé ! Au vu des discussions qui ont suivi cette visite, je crois pouvoir me faire le porte-parole des participants en disant que l'on ne ressort pas "intact" d'une visite de ce genre qui nous permet d'avoir un autre regard sur les "requérants"...

Une fois de plus, on ne peut que s'estimer heureux de vivre dans un pays comme le nôtre, avec, bien sûr, nos (petits) soucis relationnels, de voisinage, de transport, dans le confort qui est le nôtre...

Concours photo

Gagnante : Madame Barbara Grozdanov



Pour cette édition, c'est Madame Barbara Grozdanov qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-.

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.



Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp
et Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 11 juin 2012

Pages 4 à 6

Informations de la Municipalité

- Au revoir, Michel !
- Erratum
- Zone 30 Cheminet-Azilly et carrefour vieux village
- Marché de printemps de l'APAC
- Horaires d'été

Pages 6 et 7

La vie des Cancaniers

- Ce que nos autorités de Penthaz ne disent pas

Page 8

Entreprises locales

- Glassconcept SA

Page 9

La vie des Cancaniers

- Jubilaires
- Pro-XY : Soulager ceux qui aident leur proche à domicile
- Votre paroisse
- Memento
- Courrier des lecteurs
- Article « Santé »
- Courrier des lecteurs
- Réservation du Foyer paroissial

Pages 10 et 11

Album photos & divers

- Venoge festival

Page 12

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Jubilaires

Voir rubrique jubilaires page 10 du Cancanier

ASICOPE

Les comptes de l'Asicope ont été acceptés en mars 2012. CHF 6'381'521.26 de charge en 2011 contre CHF 6'189'383.69 en 2010.

Le coût de l'élève se monte à CHF 3'439.52 pour le primaire et CHF 3'899.03 pour le secondaire.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 5 juillet 2012 à Cossonay

Afin de répondre à la journée continue et à la votation populaire de septembre 2009, le comité directeur a étudié, suite à la notification de la hausse du coût des transports, la mise en place de l'horaire continu, ceci avec accord de la DGEO et des directeurs. Cette

étude s'est basée sur le site de Cossonay. C'est pourquoi, dès la rentrée scolaire 2012-2013, tous les élèves du secondaire scolarisés sur le site de Cossonay commenceront leur journée 15 à 20 minutes plus tard et la termineront 10 à 15 minutes plus tôt. Un encadrement pendant la pause de midi sera mis en place par l'Asicope pour les élèves inscrits pour les repas. Après la fin du repas, les élèves auront la possibilité de faire une pause sous surveillance. Bien entendu, une fois que l'enclassement des élèves et l'horaire de transport seront finalisés, la direction informera les parents des élèves concernés.

Aucun transport durant la pause de midi ne sera effectué pour les élèves du secondaire, ce qui permettra de diminuer le temps passé dans les bus et

les risques d'accidents.

Un bilan écologique sera également favorable car nous aurons 2 trajets en moins.

AJERCO

Les comptes 2011 ont été acceptés en juin 2012. Le résultat de l'exercice 2011 présente un excédent de revenu de CHF 913'269.36. Ce montant sera restitué aux communes (CHF 41.41 par habitant). Le total des charges se monte à CHF 4'075'818.93.

Le 23 juin 2012, l'Ajercos avec la collaboration de la commune de Pampigny va inaugurer la nouvelle garderie du réseau ; Le « Chap'ron rouge ».

Divers

Les communes de Penthaz, Penthaz et Daillens accueillent pour la première fois

les citoyens des 3 communes pour la fête nationale du 1er août.

La Cool'hisse et le Tour du pays de Vaud seront les sociétés organisatrices de cette fête en commun avec la collaboration de 3 communes. Une affiche, réalisée par M. Marc Perroulaz, Conseiller de la Commune de Penthaz, sera envoyée prochainement à tous les habitants des 3 communes.

Site Internet

Suite à la mise à jour d'internet explorer de 8 à 9, le menu déroulant n'est plus actif. Afin de remédier à ce problème il faut cliquer sur l'icône affichage de compatibilité.

Vous trouverez des explications sur le site de la commune en page d'accueil.

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Explications baisse de liquidités 2011

En 2011, nos liquidités ont diminué car nous les avons utilisées entre autres pour financer :

- CHF 900'000.- de dépenses d'investissement par la trésorerie courante
- CHF 620'000.- pour diminuer la dette
- CHF 400'000.- pour couvrir la perte de l'exercice
- (CHF 220'000.- de diminution des créanciers).

Il reste un solde de liquidités de près de 3 millions. Nous savons, à ce jour, que les crédits votés pour les investissements en cours et à venir, indépen-

damment de l'augmentation de la dette que cela occasionnera (3.6 millions), vont nous obliger à sortir 2.5 millions de nos liquidités et des fonds de réserve.

Cela nous donnera à fin 2012 des fonds de réserve pour 3.7 millions, alors que les liquidités ne seront plus que de CHF 500'000.-.

A cette même période, tenant compte du fait que le budget 2012 prévoit un déficit de plus de 1.5 million, on arrivera à devoir utiliser notre limite de crédit de 1 million auprès de nos banques.

C'est la raison pour laquelle les conclusions du préavis 17-2012 proposent de recourir

à l'emprunt et d'amortir annuellement la mise en conformité du réservoir des Charrières.

Quant à l'amortissement comptable, il serait possible de prélever sur le fonds de réserve et d'amortir en une seule fois l'investissement. Mais après cette opération, il n'y aurait plus concordance entre la dette bancaire au passif du bilan et la valeur comptable à l'actif.

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Se référer à l'article de Mme von der Mühl « Zone 30 Cheminet-Azilly et carrefour vieux village » en page 7.



Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel

Service extérieur

Le 31 mai, la Municipalité a pu féliciter M. Christian Roulet pour ses dix ans de fidélité au service de notre commune, en présence de tous ses collègues au local de Plan-Bois.

D'autre part, notre apprenti M. Jean-Bertin Oyono est promu en 2ème année de sa formation d'agent d'exploitation.

Bourse

Les communes de Lussery-Villars et de Penthalaz se sont entendues pour que notre nouvelle boursière, Madame Anne-Laure Girard, travaille à un taux d'un peu moins de 10% pour gérer la Bourse de Lussery-Villars. La remise de cette bourse aura lieu officiellement le 22 juin prochain, et Mme Girard commencera son travail pour Lussery-Villars dans la semaine qui suivra. Un forfait annuel en cours de négociation sera facturé par Penthalaz à sa commune partenaire. Il est à préciser que le greffe de Lussery gardera tout le côté administratif et facturation.

Pour votre information, les

bureaux de la Bourse de Penthalaz seront fermés du 30 juillet au 12 août 2012.

Administration

Mlle Nadège Glayre est promue en 2ème année de sa formation d'employée de commerce.

Giratoire de la gare

Vous avez accepté le 5 décembre dernier le préavis 07-2011 relatif à la décoration centrale du giratoire de la gare. Comme annoncé alors, nous avons reçu un mail du Service des Routes nous disant clairement que la pose d'une décoration centrale de ce giratoire ne posait aucun problème et qu'une mise à l'enquête n'était pas nécessaire.

Nous avons laissé passer l'hiver, et en mars 2012, M. Vallat a renvoyé un mail au Service des Routes pour être sûr de leur réponse avant de passer commande définitive à l'auteur du projet. Et là, grande surprise, le voyer a contacté notre service technique en disant qu'il manquait d'éléments pour une réponse définitive. M. Vallat lui

a envoyé un dossier complet le 24 avril. Le voyer émettait de grandes réserves. Et c'est en date du 23 mai que nous avons reçu une réponse négative, malgré le côté démontable de la décoration. Une lettre de protestation de notre part est en cours de rédaction. Nous vous tiendrons informés de la suite des événements.

Place de sports du Cheminet

Suite à l'intervention de Mme Sylvette Grandchamp lors du dernier Conseil, nous avons le plaisir de vous informer que le bac à sable de réception de sauts sera couvert d'une bâche dès le 28 juin, son acquisition entrant dans le crédit accordé dans le préavis (CHF 2'200.--).

Campagne de dénonciations

Suite à la pose récente de notre nouveau radar au Chemin Rouge dans la portion interdite à la circulation, et au vu du nombre de véhicules circulant sur ce tronçon, la Municipalité a mandaté M. Parel pour faire une campagne de dénonciation qui aboutira à des sentences municipales contre tous les contreve-

nants à l'interdiction de circuler sur le Chemin Rouge.

Déchets

Dans ses séances des 29 mai et 5 juin derniers, le Grand Conseil vaudois s'est enfin attaqué au dossier des déchets. Nouvelle qui a de nouveau retardé la Municipalité dans la présentation d'un préavis relatif au nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets.

Le résultat en est que les communes vaudoises doivent se débrouiller pour faire appliquer la loi fédérale qui stipule que le pollueur paie, donc pour introduire une taxe incitative au 1er janvier 2013. Jusque-là, rien de neuf. Par contre, le Grand Conseil veut que la taxe incitative couvre le 40% des frais liés aux déchets (compte 450), et que les communes mettent en place des allègements sociaux.

A la fin du Conseil, une verrée d'au revoir à Jean-Daniel Bonny est organisée puisque c'est sa dernière séance de Conseil avant sa retraite bien méritée !

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Piscine

Lors du Conseil du 14 mai, M. Andrey a fait une intervention concernant la consommation d'eau de la piscine qui a surpris les Conseillers communaux mais qui a laissé presque sans voix les membres de la Municipalité.

Des éclaircissements ont été demandés à M. Jean-Luc Duperex, que nous transmettons ci-dessous :

Il faut savoir qu'en février 2011, un compteur a été posé à la piscine. Ainsi, la consom-

mation est aujourd'hui réelle. En 2011, la piscine a consommé 10'000 m3 d'eau ; la capacité du bassin étant de 1'000 m3.

De plus, toujours en 2011, l'Association de la piscine a signé, avec la commune, un contrat « gros consommateur d'eau ». Ce qui fait qu'elle paie sa consommation d'eau comme toute entreprise de la Commune.

Voici en quelques chiffres la consommation d'eau de la piscine :

Nettoyage des bassins avant

l'ouverture qui comprend le nettoyage au karcher, le rinçage et le remplissage du bassin : 1'050 m3.

Le nettoyage journalier nécessite, quant à lui, 13 m3 d'eau.

Quant à l'exploitation, qui comprend la pataugeoire, les pédiluves (qui, tous deux, sont vidés tous les jours), la douche des baigneurs et le renouvellement de l'eau, elle représente environ 860 m3.

Ce sont donc environ 2'000 m3 d'eau qui sont utilisés pour

l'exploitation de la piscine. A titre de comparaison, notre village a consommé 484'000 m3 d'eau en 2011. La piscine perd effectivement de l'eau, mais avec soulagement pas autant que l'a laissé entendre M. Andrey. Comme je vous l'ai dit, ce problème sera réglé dès la fin de la saison. Le liner sera changé, la plage consolidée et les murs souterrains réparés de manière à ce que le bassin soit parfaitement hermétique.

Conseil communal du 11 juin 2012

Sylvette Grandchamp

La séance débute par les opérations préliminaires :

43 conseillères et conseillers sont présents.

Le PV est accepté.

Le Président donne lecture du courrier.

Deux lettres de démission : M. Gilles Rochat quitte le Conseil au 30.6.2012 pour des raisons professionnelles ainsi que M. Gérald Santschy en raison de son départ de la commune.

Préavis municipal n°16-2012 concernant les comptes communaux 2011 et le rapport de gestion

La Commission de gestion s'est réunie à 5 reprises en présence de membres de la Municipalité, de représentants de la Commission des finances afin d'étudier les différents thèmes qu'elle souhaitait traiter pour l'examen des comptes de l'exercice 2011, à savoir :

- Rencontre avec M. Roan Vallat, responsable du nouveau service technique.
- Visite de la patinoire, son utilisation, son organisation, ses coûts, l'énergie utilisée.
- Modération de trafic, l'avancement des travaux, coûts par rapport au budget voté, zone 30 à l'heure, etc.
- La sécurité avec la présence de M. Thierry Parel, assistant de police, parcage, parcومتر, vandalisme, etc.
- L'eau, alimentation de nos sources, effet de l'annonce sur l'économie d'eau, avancement des démarches sur le renouvellement des conduites d'eau défectueuses.
- La rénovation de la place de sports du Cheminet.
- Les différents points encore ouverts de notre rapport sur l'année 2010.

Le 23 février, la Commission rencontre M. Roan Vallat, res-

ponsable technique pour un bilan de ses neuf premiers mois d'activité au sein de la Commune. Après l'organisation de cette nouvelle entité au sein de l'administration communale, les travaux suivants ont été mis en place :

- Mise sur pied des outils informatiques afin de présenter les dossiers à la Municipalité.
- Prise de connaissance des anciennes affaires en cours.
- Préparation et suivi des projets communaux.
- Contrôle des chantiers en cours.
- Étude de faisabilité de nouveaux projets, par exemple, aménagement de la gare.

La commission de gestion a noté un allègement du travail du bureau du greffe. Mme Nussbaum assure la suppléance en cas d'absence de courte durée de M. Vallat. La Commission de gestion félicite M. Vallat pour le travail accompli.

Le deuxième sujet étudié est la patinoire. La fréquentation est un peu moindre par rapport à l'année précédente. Les grands froids ont freiné l'élan des sportifs.

La surveillance des week-ends n'a pas été facile malgré la recherche active de la part de la Municipalité de bénévoles. L'année prochaine, cette tâche devrait être assumée par l'Association de la piscine.

L'alimentation en électricité dispose d'un compteur séparé pour bien en connaître le coût. L'épaisseur de la glace est gérée de manière automatique afin de limiter la consommation d'électricité.

La séance du 28 mars a porté sur la modération du trafic avec M. Vallat et Mme Von der Mühl convenue par la Municipalité pour la partie technique. Le concept avance, les quartiers de

L'Alouette, de la Piscine et du Collège ont été aménagés. Le haut du village sera aménagé prochainement. Les équipements restent accessibles au niveau financier. Le BPA préconise les axes principaux à 50km/h et les rues de quartier à 30 km/h. M. Yvan Rochat nous informe que la Municipalité a collaboré avec 3 autres Communes concernant l'acquisition d'un appareil pour relever la vitesse des automobilistes sur le territoire communal.

Le deuxième thème portait sur la sécurité avec M. Thierry Parel. Il parle des horodateurs situés sur la Place du Pont et à la piscine. Le tarif est fixé à CHF 1.00 dès la première heure et CHF 8.00 pour la journée entière. Le parcage sauvage reste un problème quotidien, en commençant par les mamans qui amènent les enfants à l'école. La patience ayant été largement mise à contribution, il nous faudrait maintenant verbaliser selon les règlements en vigueur. Les amendes distribuées sur le parking de la Coop, devenu zone bleue en est une bonne illustration. Les incivilités sont en diminution, pourvu que ça dure...

Concernant le contrat de prestations avec la gendarmerie, Mme Gay-Crosier rappelle qu'il est terminé depuis le 30.6.2011. M. Parel collabore à raison d'une fois par mois avec l'adjudant Cretenoud, de Cossonay, pour un échange d'informations. Un groupe de travail à l'échelle du district a été créé afin de trouver une solution régionale pour une « police de proximité ».

Séance du 25 avril, le thème de l'eau est discuté.

La baisse des sources de la Molombe et de la nappe phréatique est importante depuis 2004. Malgré l'augmentation de la population, la consommation d'eau a diminué. L'approvisionnement en eau est garanti

par nos propres sources ou captages. Après 39 réparations depuis 2004 les canalisations vont être changées. L'eau reste d'actualité et est surveillée en permanence par nos autorités et les services compétents. Des réflexions sont en cours sur une nouvelle tarification.

Le deuxième point traité est le dépassement de crédit de CHF 89'826.35 pour la route de Dessous-la-Ville. Lors de la mise à l'enquête, la déclivité de la route de la Gare a été sous-estimée ainsi que le risque lié avec la courbe du trottoir. Le surcoût provient d'une part de l'augmentation du prix tarifaire depuis la date du devis, de la reconstruction des bordures pour le trottoir mais surtout des surfaces supplémentaires qu'il a fallu faire. Ces modifications ont été demandées par le canton qui a accepté la mise à l'enquête et ensuite demandé des rectifications !

Concernant le premier revêtement à la croisée du Cheminet et de la route de Dessous-la-Ville, la Municipalité a choisi le revêtement le meilleur marché et reconnu conforme, mais il ne convient malheureusement pas pour des routes en déclivité, trop glissant. Il a été enlevé par mesure de sécurité au gré de la société fournisseur. Un nouveau revêtement sera posé prochainement, le coût de CHF 13'000 étant à la charge de la commune.

Les explications données sont claires, c'est pourquoi la commission a recommandé d'accepter ce surcoût de CHF 89'826.35 déjà comptabilisé sur l'année 2011 en acceptant ce présent rapport de gestion.

Séance du 9 mai présentation des comptes :

Tout le monde espérait un miracle mais celui-ci n'a pas eu lieu. Les comptes avant les écritures de bouclage présentent



un déficit de CHF 406'800.34. Ce déficit prévu au budget avait été évalué à CHF 449'600.-- après les prélèvements sur les fonds de réserve, ce dernier est ramené à CHF 97'232.49 à la charge du compte capital.

A noter quelques éléments importants dans les comptes 2011. La libération d'un fonds de réserve de CHF 240'000.-- pour les taxes de dispenses d'abris Pci (plus nécessaire), le manque de rentrées fiscales pour les personnes morales d'environ CHF 300'000.-- et surtout le recul des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui passe de CHF 5'653'000.-- à CHF 4'486'000.-- soit une baisse d'environ 23 %.

Le fait qui préoccupe la commission est la baisse de la marge d'autofinancement qui n'est plus que de CHF 645'531.-- et qui ne va pas s'améliorer en 2012 au vu du budget voté. Cet élément renseigne sur la capacité financière de la commune de faire face à ses obligations de remboursement d'emprunts ou à réaliser des investissements. Elle est qualifiée d'insuffisante.

Que faire ? Retrouver un encaissement d'impôt pour les personnes privées à la hauteur de l'année 2010, ou à défaut augmenter le point d'impôt et diminuer les dépenses ? Dans le futur, les dépenses hors budget seront analysées en profondeur par la Commission de gestion.

L'année 2011 est la première déficitaire depuis 11 ans, mais il est fort probable que d'autres suivent. Il appartient à chacun de veiller à retrouver un équilibre entre les charges et les revenus.

A noter le grand pouvoir décisionnel de l'ASiCoPe qui peut influencer grandement les comptes. Nous en voulons pour preuve la future piscine de Cossonay qui occasionnera un coût annuel supplémentaire de

CHF 300.-- environ par élève.

Séance du 15 mai dédiée aux contrôles des comptes et des pièces comptables. La Commission forme trois groupes de travail.

Le 1er groupe contrôle les comptes de la patinoire, de la police et du service de la population. Le 2ème s'est penché sur le compte des routes, le 3ème a contrôlé le compte Fonds de réserve pour perte sur débiteurs impôts, la maison de Ville et la cantine communale midicroque. Toutes les pièces demandées étaient présentes et ont pu être valablement contrôlées.

La Commission remercie sincèrement le personnel communal pour le travail accompli et particulièrement le fidèle boursier, Jean-Daniel Bonny, qui pour la dernière fois a présenté les comptes communaux. Remerciements également à la Municipalité pour son esprit de transparence, son incroyable engagement.

La Commission à l'unanimité invite les Conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal n° 16-2012 en adoptant les comptes de la bourse communale de l'exercice 2011 se soldant par un excédant de charges de CHF 406'800.34 avant les écritures finales.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 17-2012 relatif à la rénovation et la mise en conformité du réservoir des Charrières.

Le réservoir des Charrières ne correspond plus aux normes réglementaires du SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires) et ceci depuis 2004. Cette mise en conformité du réservoir passe par une sécurité accrue par rapport à une éventuelle pollution

extérieure. Actuellement, le système de cuves ouvertes et les cheminées d'aération sur le toit permettent une pollution de l'eau. Les cuves en béton de 1'700 m3 dont 250 m3 pour la réserve incendie sont en bon état et ne nécessiteront qu'un nettoyage au moment des travaux. Pour mémoire, la durée de vie d'une conduite d'eau enterrée est estimée à environ 80 ans, et celle d'un réservoir d'eau à 40 ans.

Les travaux concernent donc la fermeture des cuves, le remplacement des échelles d'accès aux cuves, le remplacement des deux cheminées d'aération sur le toit, le murage des éléments vitrés, le remplacement des conduites en inox, le remplacement des vannes, sondes, etc., la mise en place d'une vanne incendie télécommandée selon prescriptions ECA.

La dépense prévue représente un montant de CHF 274'000.--.

Bien que le fonds de réserve autofinancé par les consommateurs d'eau pourrait couvrir cette dépense, il y aura recours à l'emprunt avec un amortissement en 30 ans, la trésorerie courante ne permettant pas cet investissement.

Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2012-2013

Président du Conseil Communal : Le groupe Radical-Libéral propose M. Thierry Burnat qui est élu avec 38 voix, 4 blancs et une voix éparse.

1er vice Président : le groupe Socialiste, les Verts et Sympathisants, présente M. Alain Pellet qui est élu avec 40 voix, 2 blancs et une voix éparse.

2ème vice Président : Le groupe GIP présente M. Didier Chapuis qui est élu avec 41 voix

En bref

43 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 14 mai 2012 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 2 préavis
- Election du bureau du Conseil
- Nomination, dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis 16-2012 concernant les comptes communaux 2011 et le rapport de gestion accepté à l'unanimité.

Préavis 17-2012 Relatif à la rénovation et la mise en conformité du Réservoir des Charrières accepté à l'unanimité.

Président du Conseil Communal 2012-2013

M. Thierry Burnat

1er Vice-Président

M. Alain Pellet

2ème Vice-Président

M. Didier Chapuis

et 2 blancs.

Les scrutateurs élus sont Mme Corinne Borgeaud pour le GIP et M. Piéric Freiburghaus pour le groupe PSVS. Les scrutateurs suppléants sont Mme Caroline Villard pour le GIP et M. Emilien Kovaliv pour le PSVS. Élus à main levée par l'assemblée.

Élection de la commission de gestion

PSVS : Berthoud Sandrine, Freiburghaus Piéric, Zürcher Stéphane

GIP : Borgeaud Corinne, Chappuis Didier

Rad. Lib : Zbinden Pascale, Wälti Fritz

Commission des Finances

PSVS : Pellet Alain, Perrusset Jean-François, Affolter Pascal

GIP : RoCHAT Daniel, Brocard Claude

Rad. Lib : Guex Céline, Monachon Jean-Pierre

Nomination de commission

Une commission temporaire a été nommée concernant le règlement communal sur la protection des arbres.

Divers et propositions individuelles

Mme Sandrine Berthoud signale qu'elle a lu dans une publication de la Chambre Vaudoise du mois de mai que le Conseil d'Etat avait adopté une modification du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions permettant la pose, sans autorisation, de

panneaux solaires d'une surface maximale de 32m², intégrés dans le pan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci.

Elle demande donc à la Municipalité si celle-ci est au courant de cette modification et si elle va adapter la procédure communale en ce sens ? La Municipalité n'a pas eu d'informations à ce sujet.

M. Pierre-Alain Epars note qu'il a reçu deux journaux « Le Cancanier » coup sur coup. L'un informant la population sur les 75 ans de l'USL, le jour même du début de la manifestation et quelques jours plus tard, le second. Cela lui paraît être du gaspillage de papier.

M. Yves Jauner, Municipal, explique qu'il s'agit pour l'un, d'un numéro hors série qui paraît une à deux fois par année, quant à l'autre, il paraît toujours après la séance du Conseil communal. La Municipalité gère au mieux la distribution de ce journal mais la Poste joue également un rôle.

M. Pierre Zurbrugg fait remarquer que les membres du Conseil communal ont accepté en décembre 2011, un budget 2012 en négatif et ce jour, les comptes communaux 2011 qui sont déficitaires. Ils vont vraisemblablement être amenés à voter encore un certain nombre de préavis avec de grosses dépenses (+ de CHF 50'000). Ne serait-il pas possible qu'à l'avenir, la Commission des finances soit convoquée en même temps

que la Commission ad'hoc afin qu'elle ait une vision plus globale des dépenses ?

M. Daniel Traini, Président, rappelle que bon nombre de communes agissent déjà de cette manière et qu'il trouverait judicieux de procéder de la sorte également.

Suite à un recours, l'exposition des projets du concours d'architectes concernant le quartier de la Vuy a dû être annulée. M. Eric Joseph demande si cette information est confirmée ? Si oui, a-t-elle été publiée aux différents piliers publics ?

M. Yvan RoCHAT, Municipal, répond affirmativement à ces deux questions.

M. Thierry Burnat a appris, par les journaux, que Penthalaz ne serait plus la gare terminus du futur RER, mais qu'il s'agirait dorénavant de La Sarraz. Cette décision aura-t-elle une influence sur les places P+R (Parking + Relais) situées à la gare ?

M. Yvan RoCHAT, Municipal, précise qu'effectivement la gare de La Sarraz a finalement été choisie comme terminus du RER pour des raisons pratiques mais que ça n'aurait aucune influence sur les places P+R de Penthalaz.

M. Didier Chappuis remercie les membres du Conseil communal pour la confiance qu'ils lui accordent et souhaiterait que la Commission de gestion se retrouve à l'issue de la séance.

M. Thierry Burnat annonce la date de la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le mardi 18 septembre 2012. La séance de préparation est fixée au lundi 10 septembre 2012.

M. Daniel Traini, Président, passe ensuite la parole à M. Etienne Mayor, pasteur, qui a suivi avec attention cette séance et qui fait part à l'assemblée de son message d'encouragement afin de tous « tirer à la même corde » pour avancer dans la même direction.

M. Daniel Traini, Président, reprend la parole pour remercier tout d'abord sa famille, ses deux secrétaires, ainsi que Mmes Sandrine Berthoud et Corinne Borgeaud qui ont beaucoup œuvré lors des élections/votations.

Il termine son mandat de Président du Conseil communal de Penthalaz par un petit discours et souhaite beaucoup de satisfaction à son successeur, M. Thierry Burnat.

Il passe ensuite la parole à M. Jean-Daniel Bonny, bourgeois communal, qui s'en va à la retraite et qui remercie les Conseillères et les Conseillers pour la confiance qui lui ont accordée durant de nombreuses années.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h40.

Au revoir, Michel !

La Municipalité

C'est le lundi 20 février que la Municipalité a convié le personnel communal pour souhaiter un bon départ à la retraite à Michel Bezençon.

C'est donc entouré et non sans une certaine émotion que notre ancien concierge du Verger a dit au revoir à ses collègues et à ses « patrons » lors d'un apéritif dînatoire convivial et joyeux !

Cher Michel, merci pour tes 25 ans de fidélité, et que la retraite te soit douce et agréable !



Erratum

Le Cancanier

Une erreur s'est glissée dans le Cancanier N° 24.

Le Venoge Festival se déroulera les samedi 24 et dimanche 25 AOUT 2012 et non au mois de juillet.

Zone 30 Cheminet-Azilly et carrefour vieux village

Dominique von der Mühl

Le projet de modération de la circulation dans le village continue de se mettre en place, avec l'entrée en vigueur de la zone 30 « Cheminet-Azilly » et une phase d'essai du réaménagement sur le carrefour du vieux village.

La zone 30 « Cheminet-Azilly » est la troisième zone réalisée dans le village, après celles de « Vuy-Chemin Rouge » et de « Sauffaz-Stade ». Elle couvre tout le secteur bâti situé à l'ouest de la route de la Gare. Le marquage, qui avait été réalisé à la fin de l'automne déjà, a été suivi récemment de la pose des totems d'entrée et de la disposition de quelques blocs béton. La zone est désormais en vigueur.

A l'exception du secteur Vignettes-Islettaz, qui représente un cas particulier puisque une partie des chemins y sont privés, le principe retenu pour la conception des zones 30 dans le village est ainsi réalisé : les routes les plus importantes restent à 50, dès que l'on quitte ces axes les rues et chemins sont à 30. Un principe

qui a le mérite d'être clair et permet de tranquilliser tous les quartiers de manière relativement simple – et pas trop coûteuse. Les investissements plus importants sont réservés si nécessaire à des aménagements sur les rues à 50.

Ce sera le cas dans le vieux village, où l'on a déjà pu observer il y a quelques semaines le démontage de l'îlot inférieur du grand carrefour. Il s'agissait de préparer la mise en place des éléments provisoires qui vont permettre de tester, pendant une période d'essai, les aménagements prévus. Ce qui sera fait tout prochainement, pour une période d'essai de six mois, le temps de vérifier le bon fonctionnement et d'adapter si nécessaire certains éléments pour le projet définitif.

Des rétrécissements alternés en entrée du village devraient permettre de faire ralentir les automobilistes un peu trop pressés – c'est le cas en particulier à la route de Lussery, où les vitesses mesurées sont pratiquement les plus élevées de tout

le village. Sur le carrefour, le projet vise à réduire les surfaces dédiées à la circulation, simplifier les mouvements et là aussi inciter à une conduite pacifique, au bénéfice des riverains, des piétons qui traversent, mais aussi des conducteurs. C'est bien là le sens des aménagements prévus dans le cadre du projet de modération de la circulation, dans le vieux village comme dans les zones 30 : une conduite apaisée améliore la sécurité (objective et subjective) et elle contribue grandement à rendre les rues du village plus agréables à vivre pour ses habitants.

Il restera une dernière étape, encore en discussion : le possible réaménagement du centre du vieux village, permettant de donner un autre caractère à ce tronçon particulier de la route de la Gare, et de valoriser l'espace autour de la Maison de Ville et de l'épicerie. A suivre...

Marché de printemps de l'APAC

Olivier F.

Notre traditionnel marché de printemps s'est tenu le samedi 12 mai dernier sous un ciel tantôt gris, tantôt gris, mais le plus souvent gris il est vrai.

53 artisans étaient présents dès l'aube et sous une moiteur toute amazonienne pour ce 4ème marché régional.

Les habitants étaient réveillés et conviés dès 09h00 à venir sur la place Centrale par la Guggenmusik « La Niouguen's » d'Yverdon, guggen présente déjà lors de la 1ère édition.

La journée, dont la température évoluait de façon inversement proportionnelle à la teneur en alcool de certains*, fut ponctuée par 2 représentations du club local, mais de renommée internationale, de nunchaku amené par un Daniel Althaus des plus fringant ainsi que par de multiples et difficilement reconnaissables morceaux interprétés par la joyeuse guggen précitée.

Un concours, dont le but était d'évaluer le nombre de bouchons dans un bocal, et non l'inverse comme tentait de me faire comprendre un

participant en fin de journée*, a connu un franc succès auprès de la population. Il fallait trouver 975 bouchons. Les résultats ont été annoncés en fin de marché et sous une pluie fine, histoire de nous rappeler que nous étions en ...mai.

Malgré ce temps maussade, notre marché printanier a connu un réel succès, succès qui nous l'espérons sera au rendez-vous lors des prochaines éditions.

A ce titre, l'APAC souhaite faire un marché d'automne couplé à un vide-grenier. Intéressé ?

* Noms connus de la rédaction

Horaires d'été

La Municipalité

La Municipalité informe la population que, durant les vacances d'été :

Les bureaux du Service de la Bourse seront fermés :

- du lundi 30 juillet au vendredi 10 août 2012 compris.

Le Service de la population sera, quant à lui, fermé de 16h00 à 19h00, les mercredis :

- 25 juillet 2012
- 8 août 2012
- 15 août 2012.

Ce que nos autorités de Penthaz ne disent pas

Reimar Häuselmann

En lisant l'article « Etre municipal, c'est si facile ? Yaka, Faukon ! » N° 24, Mai/Juin 2012 du Cancanier, Journal officiel de la commune de Penthaz, une Municipale parle de vouloir introduire deux taxes dès le 1er janvier 2013 pour des ordures ménagères.

L'idée de base est simple : le citoyen doit obligatoirement utiliser des sacs officiels pour ses ordures ménagères et leur prix, fixé par la commune, est augmenté d'une taxe : il passe de 12 centimes (prix typique d'un sac de 35 litres vendu dans une grande surface). Le prix de la taxe va de 1.50 franc à pratiquement 4 francs. L'objectif ? Inciter la population à limiter et à trier un maximum ses déchets. Ce n'est pas assez pour ceux qui gagnent plus de 10'000 francs et produisent la majorité des déchets, et c'est trop pour ceux qui vivent avec un revenu minimum. Sans parler du fait « qu'il est bien plus facile de trier dans une grande maison avec jardin que dans un appartement exigü sans balcon ! » selon Cesla Amarelle, présidente du Parti socialiste vaudois.

Forcing. Un arrêté du Tribunal fédéral datant du 4 août dernier, qui fait suite à un recours d'une élue Verte de Romanel (VD), juge le règlement de la commune sur les déchets contraire à la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

Celui-ci prévoyait un financement pour l'élimination des déchets par l'impôt à hauteur de 30%, le solde étant complété par une taxe forfaitaire fixée selon la taille des ménages. Selon le TF, « il est difficile de s'imaginer comment une taxe forfaitaire par ménage tient compte de la quantité de déchets produits et déploie un effet incitatif ».

Tourisme des déchets. La taxe au sac ne résout évidemment pas tous les problèmes. Même l'un de ses ardents défenseurs, le municipal lausannois Olivier Français, admet que « ce système n'est pas parfait ». L'un de ses bémols réside dans les mesures de contrôle qui doivent forcément être mises en place et qui coûtent à la collectivité : « Nous avons dû former 9 collaborateurs de voirie au contrôle et à l'ouverture des sacs, ils pourront émettre des avertissements et signaler les fraudeurs à la police », raconte Marc-André Burkhard.

Des services de voirie qui fouillent dans les sacs-poubelles pour remonter la piste des fraudeurs. Des Securitas qui amendent parfois jusqu'à 1'000 francs les citoyens qui se trompent de container dans les déchetteries.

Autre problème du tourisme des déchets : les habitants des communes avec taxe au sac jettent simplement leurs ordures dans les containers de la commune d'à côté : « C'est la gabegie lorsque, comme dans le canton de Vaud, seules certaines communes ont adopté la taxe au sac », souligne Olivier Français. Toutes les communes qui ont instauré la taxe au sac se vantent de la diminution de leurs déchets incinérables : mais où croyez-vous qu'ils se trouvent, ces déchets ? Dans les communes d'à côté qui n'ont pas encore la taxe au sac ! » disait Daniel Chambaz de Genève.

Les ordures sauvages dans la nature ou dans la rue, ou, pire pour l'environnement, incinérées dans les cheminées, connaissent également une augmentation avec l'arrivée de la taxe : « En ville, il suffit de 1 à 2% de fraudeurs pour salir toutes les rues », avance Daniel Chambaz.

Et lorsqu'on est forcé à recycler, on le fait forcément moins bien : les responsables de voirie constatent toujours une baisse de la qualité des déchets recyclés suites à l'introduction de la taxe. Cartons

remplis d'ordures dans la benne à papier, déchets non organiques dissimulés dans le compost, toutes les tactiques sont bonnes lorsqu'il s'agit de payer moins. La ville de Berne a même arrêté sa collecte de compost il y a quelques années, tellement il était souillé d'éléments qui n'avaient rien à y faire.

Double impôt. « Si, l'on souhaite introduire une taxe incitative, il existe un principe de base, c'est qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire », martèle Pierre Maudet. « Il faut donc réduire l'impôt. » Or bizarrement, dans la plupart des communes interrogées, l'impôt n'a pas été baissé, à Yverdon-les-Bains et à Neuchâtel notamment. Et Penthaz ? La Municipale écrit dans son article : « Elle espère que la taxe forfaitaire sera revue à la baisse. » Nous espérons qu'elle sera abandonnée. On verra bien. ...

Modification dans le budget de ménage :

Remarque : Les sacs de 35 litres ne doivent pas contenir autres choses que la matière prévue. Un exemple est donné à la figure 1.

La question qui se pose, est-ce que nos autorités de Penthaz :

- souhaite des familles avec des enfants ?
- souhaite chasser les familles avec un revenu minimum ?

Par le fait, que le contribuable de Penthaz doit ramasser, trier et transporter ses déchets lui-même, contribue à diminuer et économiser des frais à la charge aujourd'hui de la commune. Il faut tenir compte, que nous payons aujourd'hui des impôts, des taxes forfaitaires pour ces mêmes prestations.

Et l'argument social n'est pas le seul : « A Genève, nous avons mis en place une politique incitative qui a démontré ses effets », constate Daniel Chambaz, Directeur général de l'Office de l'environnement du canton. « La population a fait de gros efforts pour se mettre au tri de façon volontaire, nous n'allons pas la récompenser en instituant une taxe coercitive de plus ! »

Nous espérons, que nos autorités de Penthaz tiennent également compte des efforts de nos contribuables.

Quantité	Matière de déchets	Calcul	Montant par mois
1 sac par semaine	Aluminium / fer	4 sacs x CHF 3.-	12.00
1 sac par semaine	Plastique	4 sacs x CHF 3.-	12.00
1 sac par semaine	Verre blanc	4 sacs x CHF 3.-	12.00
1 sac par semaine	Végétale, composte	4 sacs x CHF 3.-	12.00
Un enfant doit être langé min. 5 x par jour, 2 enfants = 10 x			
3 sacs par semaine	Langes de rechange	3 sacs x 4 semaines = 12 sacs à CHF 3.-	36.00
Total par mois			84.00
Total par année			1008.00
Plus frais forfaitaires, double impôt			250.00
Total taxe forfaitaire et taxe par sac			1'008.00 + 250.00
A ce jour la famille paie une taxe forfaitaire			250.00
La même famille paiera dans l'avenir de plus			1'258.00
Le transport pour amener les ordures de Penthaz, place Centrale à Gollion Déchèterie, En Fleuret = 5,2 km (aller-retour), à CHF 0,60 le km			149.75
La charge du budget de ménage sera alourdie par année de			1'258.00 + 149.75
			1'407.75

Figure 1

Glassconcept SA

Katherin Laffely

Création de l'entreprise

Cette toute jeune manufacture de verre s'est implantée en 2007 au sein du « Venoge Parc » à Penthalaz. Fin 2006, la halle Q5 est choisie, rénovée de fond en comble et ces locaux spacieux permettent rapidement l'installation de nombreuses machines techniques très performantes et dernier cri dans le domaine de la miroiterie.

Début de l'entreprise

En 2007, une équipe multidisciplinaire est engagée et actuellement 12 personnes aux compétences et savoir-faire professionnel très pointu ainsi que 6 monteurs spécialisés dans la pose du verre permettent de répondre à la demande de plus en plus importante dans ce domaine bien spécifique que représente le verre.

Plusieurs créneaux bien spécifiques sont proposés à la clientèle qu'elle soit privée, publique ou professionnelle.

Spécificité de l'entreprise

En visitant cette entreprise à la pointe de la technologie, j'ai découvert qu'il existe plusieurs types de verres et miroirs différents comme le verre simple (float), le verre feuilleté... de plusieurs épaisseurs et plusieurs tons de base, transparent, clair, blanc, extra-blanc, dépoli, sablé, laqué, bombé De plus, grâce à leur cabine de laquage, Glassconcept peut donner de la couleur de façon infinie puisque plus 1200 couleurs sont à disposition pour peindre les plans de travail et entre-meubles de cuisines et salles-de-bains.

- le verre peut être traité afin d'y incruster différentes matières pour le rendre attractif et esthétique.
- le sablage du verre le rend

plus ou moins opaque et une inscription industrielle ou personnelle est possible.

- l'assemblage parfait du verre pour obtenir des vitrines, des cloches de présentation ou une table se fait à l'aide de colles spéciales et de rayons ultraviolets.
- Grâce à leur partenariat avec St-Gobain, Glassconcept a une gamme de produits très innovants comme par exemple un panneau chauffant en verre clair ou miroir qui peut également chauffer pour devenir un moyen de tempérer un endroit et remplacer un radiateur traditionnel.
- le verre peut se teinter en modulant à volonté la lumière et la chaleur transmise vers l'intérieur pour nous protéger de l'ensoleillement et ainsi favoriser une régulation thermique.
- le verre, grâce à des éléments incorporés peut devenir un isolant phonique.
- le verre est intelligent. Par exemple, les toilettes du quartier du Flon à Lausanne. Les parois en verre sont transparentes si les toilettes sont vides et deviennent opaques si elles sont occupées. Ce n'est pas de la magie, mais un verre feuilleté à cristaux liquides qui grâce à un courant électrique change d'état : transparent / translucide.
- avec l'insertion de LED, le verre s'anime par des séquences dynamiques de lumières et de couleurs qui permettent la réalisation d'une architecture interactive, la création d'ambiance et de mise en valeur

d'objets.

- avec le partenariat Saint-Gobain, de très grandes réalisations sont possibles, comme les nouveaux verres dynamiques du hall d'arrivée de l'aéroport de Genève, 53 mètres de pur plaisir coloré et interactif long qui changent de couleurs à tout moment ...
- le verre peut être sensuel ... grâce à des capteurs tactiles insérés dans le verre, en effleurant ou en posant un objet dessus, un rayon lumineux marque l'espace...
- avec le partenariat Raymura®, il est possible de cacher ma télévision derrière une glace qui laisse passer l'image au moment où je le désire et qui restitue parfaitement l'image.

Domaines d'application

Glassconcept possède un savoir-faire unique pour produire des portes battantes et coulissantes, toutes sortes de parois en verre, des cabines et installations de douches, des balustrades et garde-corps, des tablettes, des totems lumineux...

Atouts de l'entreprise

Les fortes compétences professionnelles des membres de l'équipe permettent une réponse rapide et créative à tous les désirs de la clientèle, de la conception à la fabrication sur mesure de tous types d'objets en verre.

Grâce à des outils spécifiques et hautement technologiques, les délais de création et production sont fortement diminués par rapport à la concurrence.

La recherche constante de nouveaux matériaux et nouveaux procédés de fabrication permet à l'entreprise d'être

leader dans son secteur.

Que vous ayez envie d'une porte de douche avec décoration intégrée, d'une table sensuelle pour votre salon, d'une cuisine vert printemps, d'une verrière chauffée ou d'un miroir-TV, tout est envisageable et réalisable...

Laissez-vous tenter et allez visiter leur site, cela en vaut la peine www.glassconcept.ch !

« Laissez-vous séduire par la lumière et la transparence ».

Katherin Laffely, pour le Cananier, Penthalaz le 15 avril 2012

Contact

Glassconcept SA
Venoge Parc, Halle Q5
chemin de l'Islettaz
1305 Penthalaz
Tél. : 021 331 00 10
<http://www.glassconcept.ch>



Cultes

A l'église (10h)

- le 26 août
- le 15 septembre, cène (culte régional du Jeune fédéral)

Au Foyer (10h)

- les 8, 15 et 22 juillet (cultes radiodiffusés sur RTS Espace 2, au Foyer paroissial. Rendez-vous à 9h30)
- le 2 septembre
- 7 octobre culte de reprise des catéchismes avec petit déjeuner dès 9h

le 29 juillet, en cas de beau temps, culte à la buvette de la Croix de Châtel et le 28 octobre ce sera la vente paroissiale à la salle du Verger (culte à 10h45 sur place). Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

A défaut de fête des voisins, pendant l'été, nous allons vivre des cultes entre voisins notamment avec la paroisse de Vufflens qui n'a qu'un poste et dont la pasteure a aussi droit à des vacances.

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaire 50 ans de mariage

Mme et M. Berchier Charlotte et René. Le 5 mai 2012

Pro-XY : Soulager ceux qui aident leur proche à domicile

Amis de l'Antenne du Gros-de-Vaud

Pro-XY n'est PAS un service d'aide et de soins à domicile, MAIS un acteur du réseau de solidarité vaudois en complémentarité avec les structures professionnelles existantes.

Depuis le 1er octobre 2010, le Gros-de-Vaud possède son antenne régionale couvrant le district et même au-delà.

Tous les âges peuvent générer des crises à durée variable et mener à moyen ou long terme à l'épuisement moral et physique.

Que vous soyez, jeune parent, conjoint, ami ou simple voisin d'une personne en situation de maladie, handicap, perte d'autonomie, c'est à ce moment-là que les équipiers/ères de la fondation Pro-XY vous offrent de prendre le relais et vous fournissent le «coup de pouce» nécessaire pour surmonter cette difficulté.

L'antenne du Gros-de-Vaud compte une quinzaine de

personnes prêtes à consacrer le temps nécessaire pour que vous puissiez vous ressourcer un peu, en assurant une présence auprès de votre conjoint, parent, enfant ou ami à son domicile, un temps d'écoute, renforcer un sentiment de sécurité, l'accompagner pour une ballade, lui préparer un repas, faire la lecture ou simplement échanger. Une belle opportunité de donner du sens à sa vie en recevant de l'autre et en partageant son temps.

Nos accompagnants sont bien encadrés et formés par des professionnels chevronnés qui ont à cœur que chacun puisse trouver son équilibre tant chez celui qui aide que celui qui est aidé.

Le saviez-vous?

Pro-XY est une Fondation à but non lucratif, indépendante et privée, inscrite au Registre du Commerce, avec siège à

Lausanne. Depuis 2007, la Fondation Pro-XY est reconnue d'utilité publique et exonérée d'impôts.

Le coût réel d'une heure de présence est évalué à Fr. 50.- (frais de déplacement, suivi de la situation, formation continue) nos bénéficiaires contribuent aux coûts à raison de Fr. 20.-/heure. S'ils ne peuvent pas supporter ce montant, nous sollicitons notre fonds de solidarité.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Contribuez à l'avenir de Pro XY dans notre région, en faisant un don.

Qu'ils soient uniques ou réguliers, vos versements sont déductibles fiscalement.

[Au CCP 12-641126-3 Fondation Pro-XY](http://www.ccp.ch/12-641126-3)

Amis de l'Antenne du Gros-de-Vaud

Votre paroisse

Etienne Mayor, pasteur

La harpe

Il paraît que David réussissait à calmer le roi Saül en jouant sur sa harpe.

En tout cas les enfants de l'éveil à la foi étaient charmés par le récit de Muriel Bavaud et la musique d'Emilie Sieber

Et le 22 juillet Laurine Poncet participera au 3e culte radio diffusé avec sa harpe.



Connaissez-vous la petite poule rousse ?

C'est celle qui a planté le grain, récolté et fait la farine, cuit le pain pendant que le canard et le dindon refusaient de l'aider.

Et quand il a été question de manger le pain, le canard et le dindon étaient prêts à manger mais la petite poule rousse a refusé en gardant le pain pour elle et ses petits.

Qui serait prêt à être plutôt poule que dindon et nous aider à entretenir le Foyer paroissial pour le mettre en valeur au service de tous ?

Le samedi 8 septembre nous allons trier les tables et les chaises pour voir celles qui sont défectueuses, compter la vaisselle, nettoyer les coins difficiles à atteindre, détartrer les robinets, nettoyer les saut-de-loup, etc. Nous cherchons de l'aide de 9h30 à 11h-11h30 et ensuite nous proposons un apéro pour le plaisir.

Merci à tous ceux qui estiment que ce bâtiment est utile à tous de venir nous donner un coup de main.

Article « Santé »

Les maux de tête

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Les maux de tête (ou céphalées) sont fréquents et souvent sans danger. Certains disparaissent spontanément après quelques heures, mais d'autres peuvent durer plusieurs jours.

Leurs principales causes en sont :

1. La migraine :

Elle est caractérisée par son aspect unilatéral et pulsatile (battements). La crise typique commence souvent le matin, et les douleurs sont augmentées par l'activité ; elle peut s'accompagner de nausées, de vomissements et d'intolérance à la lumière (photophobie) ; elle peut être précédée de signes visuels comme des scintillements et points lumineux (auras).

2. Les céphalées de tension :

La douleur est en étau et serait due à une tension excessive des muscles de la nuque et des tempes.

Les causes les plus fréquentes en sont :

- manque de sommeil, fatigue, stress,
- consommation d'alcool,
- abus de certains médicaments,
- infections type sinusite, angine, rhume, etc.

C'est rarement le symptôme d'une maladie grave, mais il existe des signaux d'alerte, géné-

ralement combinés, qui nécessitent une consultation médicale :

- si les céphalées sont accompagnées de nausées, vomissements, de changement de la personnalité, de très forte fièvre, de troubles de la vision, du langage et/ou de l'équilibre, de raideur de la nuque, de taches sur la peau ne disparaissant pas à la pression, des convulsions,
- si la fréquence augmente,
- si l'intensité augmente,
- si elles durent plusieurs jours,
- si elles apparaissent toujours du même côté à un endroit bien précis.

Traitements :

- les antidouleurs, comme le paracétamol, l'ibuprofène, ou l'aspirine (attention, un abus de ces substances peut provoquer des céphalées chroniques...),
- des applications de froid,
- des applications d'huiles essentielles comme la menthe par exemple,
- en cas de migraines, une consultation médicale est nécessaire pour la prescription de médicaments spécifiques.

Courrier des lecteurs

Bonjour,

Votre article sur l'acquisition de poules, afin de réduire les déchets organiques, a retenu toute mon attention. Vous terminez votre rubrique par ces mots : Est-ce que Penthalaz serait prêt à suivre l'exemple? Merci d'une réponse. Ne sachant pas à qui répondre, je me permets de vous adresser ma réponse, directement à vous : OUI je serais partante pour tenter l'expérience, en souhaitant ne pas être la seule dans le village.

Merci pour votre journal, que je lis avec voracité sans en perdre une miette !

Excellente journée

Laura Ferrand

Réservation du Foyer paroissial

Etienne Mayor, pasteur

Après bien des années où elle a assumé avec compétence son travail, Madeleine Epars va passer le flambeau à Marie-France Larchevêque pour la réservation du Foyer paroissial. Si vous désirez y vivre une fête de famille, un anniversaire, une rencontre ou le louer pour une activité, merci dès le 1er juillet de vous adresser à Marie-France Larchevêque, Etangs 1, 1305 Penthalaz, tel: 077 441 55 02, e-mail : ch.larcheveque@bluwin.ch.

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service technique

021/863.20.55

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h45 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

1er août 2012

Fête nationale
Penthaz
Penthaz-Penthalaz-
Daillens

24 au 25 août 2012

Venoge festival
La Cool'Hisse

9 septembre 2012

Balade gourmande à
Penthalaz.
Inscription 021.861.07.51
Club de Tennis de Table

6 octobre 2012

Troc vente-échange

10 et 11
novembre 2012

Loto
USL



VENDREDI

- **CARROUSEL** (JU) – Folk/Rock
- **JAH MAN GANG (FR)** – Reggae/Ragga/Ska
- **THE FIRES (ZH)** – Rock n'Roll/Rockabilly
- **AZAZELBLUE'S EARTHWORMS** (VD) – Wild Indie Rock
- **THE MUSIC MONKEYS** (AG) – World Music
- **SNURFU** (VD) - Rock

SAMEDI

- **STRESS** (VD) – Hip Hop/Pop/Rock/Funk
- **SOLANGE LA FRANGE** (VD) – Electro/Disco/House/Post-Punk
- **MOTHEROCKERS** (GE) – Power Rock
- **THE JAMBORINES** (VD) – Indie Rock
- **THE CRAGS** (GE) - Rock
- **POISON HEIDI** (NE) – Shock Rock/Hard Rock

Venoge Festival les 24 et 25 août

Stress sera la tête d'affiche

Bernard Morel

Dans la vie sociale et culturelle de Penthalaz, le Venoge Festival a pris au fil des années une place importante. C'est en 1995, rappelons-le, que la manifestation a été lancée. A l'époque, la Cool'hisse n'existait pas encore et l'objectif était de trouver des moyens pour financer la création du local des jeunes. Les 24 et 25 août – et non juillet comme annoncé par erreur dans le dernier Cancanier – nous vivrons donc la 18e édition du Venoge Festival. Au moment où les vacances scolaires arriveront à leur terme, le Venoge Festival offrira deux soirées aussi conviviales que festives. Pour la première, celle du vendredi, l'entrée sera gratuite, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années. Celle du samedi sera en revanche payante cette année. Le prix a été fixé à 25 francs (22 en prélocation), l'entrée restant gratuite pour les jeunes de moins de 16 ans.

L'équipe de la programmation a accompli un gros travail pour offrir un éventail musical propre à satisfaire tous les goûts. L'objectif a notamment été de montrer que notre pays possède un énorme vivier d'excellentes formations musicales en tout genre. De ce fait, la principale préoccupation des programmeurs était d'enrichir ces deux soirées du Venoge Festival en proposant à notre public, tant sur la grande scène que la scène couverte de talentueux groupes helvétiques.

La diversité musicale sera surtout marquée lors de la soirée du vendredi. On retrouvera ainsi de la chanson française fraîche et légère de Carrousel, le reggae roots de Jah Man Gang, le rockabilly du trio zurichois de The Fires, le très «bluesy» rock sauvage de Azazelblue's Earthworms, une ambiance très festive pour un voyage direct à Barcelone par The Music Monkeys et le rock old school de Snurfu.



Stress, l'incontestable tête d'affiche du festival, se produira le samedi. Lausannois d'origine, Stress est, depuis le début des années 2000, un des artistes les plus populaires de Suisse. Sa musique est on ne peut plus connue, mais c'est un nouveau Stress qui se présente en cette année 2012. Ce n'est pas un hasard si sa dernière création s'intitule «Renaissance II». Pour cette production, Stress a choisi de suivre de nouvelles voies – Hip Hop, Pop, Rock et Funk – de nouveaux producteurs, de nouveaux musiciens et une nouvelle approche pour la composition des chansons. «Renaissance II» sonne vraiment différemment et réserve des surprises. Et sur scène, cette musique prend une toute autre dimension musicale grâce notamment à la puissante énergie de son leader ainsi que par ses musiciens qui enrichissent et embellissent à merveille ses compositions.

Cette soirée du samedi sera complétée par le rock electro-punk de Solange La Frange, le heavy-rock des Motherockers, l'indie rock de The Jamborines, le rock de The Crags et le hard rock théâtral de Poison Heidi.

Nous l'avons dit, la soirée de samedi sera payante. Il sera possible d'acquiescer des billets dans différents commerces du village et de la région. A Penthalaz, les dépositaires seront la laiterie Becher et la boutique dco&co à la gare. A Daillens, la boulangerie Clément, à Penthalaz le magasin Denner et à Cossonay, la boulangerie-tea room La Fourmi provençale et la librairie L'Attache Lettres.

Le Venoge festival n'est pas seulement une manifestation qui concerne Penthalaz puisque pas moins de dix communes situées dans le district du Gros-de-Vaud ont décidé de lui apporter un soutien: Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Bournens, Boussens, Bettens, Mex, Sullens et Vufflens-la-Ville. Le comité d'organisation remercie d'ores et déjà toutes ces communes de leur précieux appui.

Un mot encore pour dire que la Cool'hisse reste fidèle à sa ligne de conduite qui est de soutenir des associations caritatives et d'utilité publique. Pour 2012, le choix s'est porté sur l'association Sid'Actuel et la Fondation école romande pour chiens-guides d'aveugles.

Tous les renseignements sur le Venoge Festival 2012 sont évidemment disponibles sur www.venogefestival.ch